

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du jeudi 27 mars 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 21 mars 2025 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le jeudi 27 mars 2025 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 21 - Pouvoirs : 9 - Votants : 30 - Absents : 3

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE CAILLOU - M. LEFEVRE - M. GAUDION - Mme GLASTRA - Mme DUBOIS - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GUÉDRAS à M. GAUDION - Mme MAUPAS à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. DELACROY à Mme LUDMANN - Mme BOUTEMY à Mme SIBILLE - Mme AIT M BARK à Mme LOISELEUR - M. CHAPUIS à M. LEFEVRE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme AUNOS - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Absents :** M. DIEDRICH - Mme LEPITRE - Mme VALLER - **Secrétaire de séance :** Mme REYNAL - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 12 - Budget primitif 2025 - Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) - Révisions

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction codificatrice M57,

Vu la délibération du 8 février 2024 adoptant le règlement financier de la Ville de Senlis,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 6 février 2025,

Vu la délibération du 29 mars 2018 créant l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 1801 Restauration des Grandes Orgues,

Vu les délibérations du 21 juillet 2020 créant l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 2001 Pôle d'Echange Multimodal (PEM), l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 2002 Schéma d'aménagement Ordener Phase 1 et 2,

Vu les délibérations du 21 juillet 2020 modifiant l'AP/CP n°1801 Restauration des Grandes Orgues,

Vu les délibérations du 8 avril 2021 créant l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 2101 Conservatoire de Musique et de danse, l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 2102 Groupe scolaire Beauval, l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 2103 Rue des Jardiniers Partie 2, l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 2104 Poches de stationnement,

Vu les délibérations du 8 avril 2021 modifiant l'AP/CP n°1801 Restauration des Grandes Orgues, l'AP/CP n°2001 Pôle d'Echange Multimodal (PEM), l'AP/CP n°2002 Schéma d'aménagement Ordener Phase 1 et 2 (intégrant la suite des phases),

Vu les délibérations du 7 avril 2022 créant l'autorisation de programme/crédit de paiement n°2201 Ecoquartier,

Vu les délibérations du 7 avril 2022 et du 13 décembre 2022, du 22 mars 2023 et 28 septembre 2023 et du 3 avril 2024 modifiant les AP/CP,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 18 mars 2025,

Vu le bilan de la gestion pluriannuelle de la collectivité annexé au compte administratif 2024,

Considérant les évolutions, les aléas, le calendrier des travaux de chacune des opérations,

Il convient de modifier l'Autorisation de Programme n°1801 Restauration des Grandes Orgues pour ajuster les Crédits de Paiement comme suit :

Année	AP crédits ouverts/ cp modifiés	mandaté	crédits ouverts - CP modifiés	Encaissé
Total	1 155 821,14	1 120 236,69	785 546,00	667 941,37
2018	31 909,62	31 909,62	0,00	0,00
2019	170 851,04	170 851,04	0,00	0,00
2020	32 057,27	32 057,27	84 304,76	84 304,76
2021	596 816,91	596 816,91	286 969,94	286 969,94
2022	179 186,30	179 186,30	0,00	0,00
2023	109 415,55	109 415,55	146 666,67	146 666,67
2024	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00
2025	35 584,45	0,00	117 604,63	0,00

Pour 2025, les crédits pour 35 584,45 € sont inscrits au chapitre 23.

Il convient de modifier l'Autorisation de Programme n°2103 Rue des Jardiniers Partie 2 pour ajuster l'autorisation de programme (total réalisé pour 721 743,79 € soit moins 48 856,21 €) et les Crédits de Paiement comme suit :

Année	Prévu dép.	CP modifiés	Prévu rec.	CP modifiés	Encaissé
Total	770 000,00	721 143,79	366 000,00	372 000,00	372 000,00
2021	9 080,20	9 080,20	0,00		0,00
2022	12 179,64	12 179,64	58 400,00	58 400,00	58 400,00
2023	689 404,73	689 404,73	0,00	0,00	0,00
2024	10 479,22	10 479,22	273 950,00	273 950,00	273 950,00
2025	48 856,21	0,00	33 650,00	39 650,00	39 650,00

Il convient de modifier l'Autorisation de Programme n°2102 Groupe scolaire Beauval pour ajuster l'autorisation de programme (total réalisé pour 1 294 477,07 € soit moins 13 661,84 €) et les Crédits de Paiement comme suit :

Année	Prévu dép.	CP modifiés	Prévu rec.	CP modifiés	Encaissé
Total	1 308 138,91	1 294 477,07	588 000,00	550 485,82	550 485,82
2021	79 881,84	79 881,84	0,00		0,00
2022	615 661,00	615 661,00	92 100,00	92 100,00	92 100,00
2023	541 317,07	541 317,07	96 252,62	96 252,62	96 252,62
2024	57 617,16	57 617,16	334 533,20	334 533,20	334 533,20
2025	13 661,84	0,00	65 114,18	27 600,00	27 600,00

Il convient de modifier l'Autorisation de Programme n°2002 Schéma d'aménagement Ordener Phase 1 et 2 pour prendre en compte les engagements de recettes sur ce programme ainsi que l'ajustement des crédits de paiement, comme suit :

Année	Prévu dép.	CP modifiés	Prévu rec.	CP modifiés	Encaissé
Total	2 384 237,00	2 384 237,00	1 160 000,00	1 454 832,14	550 485,82
2020	17 040,00	17 040,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00
2021	94 197,23	94 197,23	-	0,00	0,00
2022	1 610 153,81	1 610 153,81	105 232,14	105 232,14	105 232,14
2023	328 554,39	328 554,39	720 887,81	720 887,81	720 887,81
2024	334 291,57	138 367,44	309 880,05	113 050,00	113 050,00
2025	0,00	195 924,13		491 662,19	

Pour 2025, les crédits pour 195 924,13€ sont inscrits au chapitre 23.

Il convient de modifier l'Autorisation de Programme n°2104 Poches de stationnement en révisant l'Autorisation de Programme en dépenses et en recettes et d'ajuster les Crédits de Paiement comme suit :

Année	Prévu dép.	CP modifiés	mandaté	Prévu rec.	CP modifiés	Encaissé
Total	1 690 000,00	1 784 469,69	1 631 978,27	897 762,00	897 762,00	341 888,24
2022	12 508,23	12 508,23	12 508,23	18 400,00	18 400,00	18 400,00
2023	562 982,22	562 982,22	562 982,22	94 798,00	94 798,00	94 798,00
2024	804 509,55	1 056 487,82	1 056 487,82	784 564,00	228 690,24	228 690,24
2024 DM	310 000,00					
2025		152 491,42			555 873,76	

Pour 2025, les crédits pour 152 491,42 € sont inscrits au chapitre 23.

Il convient de modifier l'Autorisation de Programme 2101 Conservatoire de Musique et de danse en révisant l'Autorisation de Programme en dépenses et en recettes et d'ajuster les Crédits de Paiement comme suit :

Année	Prévu dép.	CP modifiés	mandaté	Prévu rec.	CP modifiés	Encaissé
Total	7 200 000,00	7 740 000,00	751 063,27	2 460 000,00	3 345 000,00	0,00
2021	30 455,11	30 455,11	30 455,11			
2022	24 066,00	24 066,00	24 066,00			
2023	401 907,10	401 907,10	401 907,10			
2024	1 450 000,00	294 635,06	294 635,06	984 000,00		
2025	3 450 000,00	3 300 000,00		1 476 000,00	1 191 000,00	
2026	1 843 571,79	2 900 000,00			1 485 000,00	
2027		788 936,73			669 000,00	

Pour 2025, les crédits pour 3 300 000 € sont inscrits au chapitre 23.

Il convient de modifier l'Autorisation de Programme n°2001 Pôle d'Echange Multimodal (PEM) en révisant l'Autorisation de Programme en dépenses et en recettes et d'ajuster les Crédits de Paiement comme suit :

Année	Prévu dép.	CP modifiés	mandaté	Prévu rec.	CP modifiés	Encaissé
Total	4 047 000,00	4 431 000,00	751 063,27	1 330 000,00	1 477 000,00	0,00
2020	10 193,64	10 193,64	10 193,64			
2021	17 275,56	17 275,56	30 455,11			
2022	47 621,21	47 621,21	24 066,00			
2023	13 790,83	13 790,83	401 907,10			
2024	798 000,00	102 057,64	294 635,06	140 000,00	795 960,00	
2025	3 160 118,76	3 566 000,00		1 190 000,00	681 040,00	
2026		674 061,12				

Pour 2025, les crédits pour 3 566 000 € sont inscrits au chapitre 23.

Il convient de modifier l'Autorisation de Programme 2201 EcoQuartier en ajustant les Crédits de Paiement comme suit :

Année	Prévu dép.	CP modifiés	mandaté	Prévu rec.	CP modifiés	Encaissé
Total	4 000 000,00	4 000 000,00	876 700,01	2 900 000,00	2 900 000,00	1 478 829,57
2022	111 578,77	111 578,77	111 578,77	0,00		
2023	206 516,33	206 516,33	206 516,33	375 260,00	375 260,00	375 260,00
2024	2 430 000,00	558 604,91	558 604,91	1 000 000,00	1 103 569,57	1 103 569,57
2025	800 000,00	2 000 000,00		886 000,00	926 000,00	
2026	451 904,90	923 000,00		638 740,00	495 170,43	
2027		200 299,99				

Pour 2025, les crédits pour 2 000 000 € sont inscrits au chapitre 23.

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité,

- a révisé les Autorisations de Programmes et ajuster les Crédits de paiement comme décrit ci-dessus.

- a précisé qu'en vertu de l'article L.5217-10-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget, ces dépenses à caractère pluriannuel incluses dans l'autorisation de programme décrite ci-dessus peuvent être liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au 1/3 des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent (budget primitif + budget supplémentaire + décisions modificatives). En fin d'exercice, ces montants seront précisés par délibération du Conseil municipal.


Le Secrétaire de Séance
Sophie REYNAL


Le Maire
Pascale LOISELEUR

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du jeudi 27 mars 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 21 mars 2025 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le jeudi 27 mars 2025 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 21 - Pouvoirs : 9 - Votants : 30 - Absents : 3

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE CAILLOU - M. LEFEVRE - M. GAUDION - Mme GLASTRA - Mme DUBOIS - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GUÉDRAS à M. GAUDION - Mme MAUPAS à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. DELACROY à Mme LUDMANN - Mme BOUTEMY à Mme SIBILLE - Mme AIT M BARK à Mme LOISELEUR - M. CHAPUIS à M. LEFEVRE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme AUNOS - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Absents :** M. DIEDRICH - Mme LEPITRE - Mme VALLER - **Secrétaire de séance :** Mme REYNAL - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 13 - Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) n° 2501 – Voyage au temps des premiers rois de France - Création

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction codificatrice M57,

Vu la délibération du 8 février 2024 adoptant le règlement financier

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 6 février 2025,

Vu l'avis de la Commission d'Aménagement en date du 24 février 2025,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 18 mars 2025,

Considérant les études sur le château royal finalisées en 2024 en lien avec les services de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) Hauts-de-France,

Considérant le montant total de ce programme 2025-2027 s'élevant à 3 621 000 €

Considérant que les maitrisés d'œuvre sont prévus dès 2025,

Considérant que l'adoption de l'AP/CP est nécessaire au montage de ce dossier,


L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions : M. FLEURETTE donné par le pouvoir de Mme PRUVOST-BITAR, Mme PRUVOST-BITAR, Mme AUNOS, Mme REYNAL, Mme BENOIST, M. BOULANGER par le pouvoir donné à Mme AUNOS et M. GEOFFROY par le pouvoir donné à Mme BENOIST),

- a approuvé le montant de l'autorisation de programme et adopté la répartition des crédits de paiement comme suit :

Année	Prévu dép.	Prévu rec.
Total	3 621 000,00	1 207 000,00
2025	382 000,00	124 000,00
2026	1 758 000,00	560 000,00
2026	1 481 000,00	523 000,00

Les crédits de paiement sont inscrits au comptes 2051/64, 2188/64 et 2313/64 du budget de la Ville.


Le Secrétaire de Séance
Sophie REYNAL


Le Maire
Pascale LOISELEUR

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du jeudi 27 mars 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 21 mars 2025 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le jeudi 27 mars 2025 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 21 - Pouvoirs : 9 - Votants : 30 - Absents : 3

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE CAILLOU - M. LEFEVRE - M. GAUDION - Mme GLASTRA - Mme DUBOIS - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GUÉDRAS à M. GAUDION - Mme MAUPAS à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. DELACROY à Mme LUDMANN - Mme BOUTEMY à Mme SIBILLE - Mme AIT M BARK à Mme LOISELEUR - M. CHAPUIS à M. LEFEVRE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme AUNOS - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Absents :** M. DIEDRICH - Mme LEPITRE - Mme VALLER - **Secrétaire de séance :** Mme REYNAL - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 14 - Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) n° 2502 – Programme de restauration de la cathédrale - Création

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction codificatrice M57,

Vu la délibération du 8 février 2024 adoptant le règlement financier

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 6 février 2025,

Vu l'avis de la Commission d'Aménagement en date du 24 février 2025,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 18 mars 2025,

Considérant le diagnostic réalisé sur la cathédrale en 2024 en lien avec les services de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) Hauts-de-France,

Considérant le montant total de ce programme 2025-2027 s'élevant à 855 000 €

Considérant que l'adoption de l'AP/CP est nécessaire au montage de ce dossier,

L'exposé entendu, **Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,**

- a approuvé le montant de l'autorisation de programme et adopté la répartition des crédits de paiement comme suit :

Année	Prévu dép.	Prévu rec.
Total	855 000,00	222 000,00
2025	80 000,00	25 000,00
2026	550 000,00	145 000,00
2027	225 000,00	52 000,00

Les crédits de paiement sont inscrits au compte 2313/64 du budget de la Ville.

Les crédits de paiement sont inscrits au comptes 2051/64, 2188/64 et 2313/64 du budget de la Ville.


Le Secrétaire de Séance
Sophie REYNAL

 
Le Maire
Pascale LOISELEUR

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du jeudi 27 mars 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 21 mars 2025 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le jeudi 27 mars 2025 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 21 - Pouvoirs : 9 - Votants : 30 - Absents : 3

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE CAILLOU - M. LEFEVRE - M. GAUDION - Mme GLASTRA - Mme DUBOIS - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GUÉDRAS à M. GAUDION - Mme MAUPAS à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. DELACROY à Mme LUDMANN - Mme BOUTEMY à Mme SIBILLE - Mme AIT M BARK à Mme LOISELEUR - M. CHAPUIS à M. LEFEVRE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme AUNOS - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Absents :** M. DIEDRICH - Mme LEPITRE - Mme VALLER - **Secrétaire de séance :** Mme REYNAL - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 20 - Budget annexe de l'eau- Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) n° EAU2501 - Mise en séparatif des réseaux et schéma directeur - Création

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction codificatrice M49,

Vu la délibération du 8 février 2024 adoptant le règlement financier des AP/CP de la Ville de Senlis applicable aux budgets annexes Eau Potable et Assainissement,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 6 février 2025,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 18 mars 2025,

Considérant les études de diagnostic des réseaux d'assainissement et du schéma directeur de gestion des eaux pluviales, et telles que présentées en commission Travaux le 28 mars 2024.

Considérant le montant total de ce programme de mise en séparatif des réseaux pour une première phase sur le centre-ville historique et au niveau de la ZAE des Portes de Senlis s'élevant à 1 743 000 € HT.

Considérant que les maîtrises d'œuvre sont prévues dès 2025,

Considérant que l'adoption de l'AP/CP est nécessaire au montage de ce dossier,

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à **l'unanimité**,

04 AVR. 2025 et publié sur le site internet de la Ville le
04 AVR. 2025 - Reçu par la Préfecture le
Acte exécutoire le

- a approuvé le montant de l'autorisation de programme et adopter la répartition des crédits de paiement comme suit :

Année	Prévu dép.	Prévu rec.
Total	1 743 000,00	
2025	735 000,00	
2026	406 000,00	
2027	602 000,00	

Les crédits de paiement sont inscrits au compte 21531 du budget annexe de l'eau.


Le Secrétaire de Séance
Sophie REYNAL


Le Maire
Pascale LOISELEUR

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du jeudi 27 mars 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 21 mars 2025 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est rassemblé le jeudi 27 mars 2025 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 21 - Pouvoirs : 9 - Votants : 30 - Absents : 3

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE CAILLOU - M. LEFEVRE - M. GAUDION - Mme GLASTRA - Mme DUBOIS - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GUÉDRAS à M. GAUDION - Mme MAUPAS à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. DELACROY à Mme LUDMANN - Mme BOUTEMY à Mme SIBILLE - Mme AIT M BARK à Mme LOISELEUR - M. CHAPUIS à M. LEFEVRE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme AUNOS - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Absents :** M. DIEDRICH - Mme LEPITRE - Mme VALLER - **Secrétaire de séance :** Mme REYNAL - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 24 - Budget annexe de l'Assainissement - Budget primitif 2025

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales insérant l'obligation d'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux,

Vu le débat d'orientation budgétaire acté au conseil municipal du 6 février 2025,

Considérant les documents budgétaires règlementaires détaillés du Budget primitif et la présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles joints,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 18 mars 2025,


L'exposé entendu, **Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme REYNAL),**

- a adopté le Budget Primitif annexe Assainissement 2025 tel que présenté et dont la balance s'équilibre comme suit :

- 2 240 000 € en section de fonctionnement,
- 2 875 000 € en section d'investissement.



Le Secrétaire de Séance
Sophie REYNAL



Le Maire
Pascale LOISELEUR